

LIEU

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'ancienne école maternelle située dans la Rue des Rosiers (à côté de l'école élémentaire).

Une salle est dédiée aux cours de pratique instrumentale individuelle.

Une autre salle permet d'accueillir les élèves pour les cours collectif de formation musicale.

COORDONNEES

Adresse : 2 TER rue des Rosiers

34540 BALARUC-LE-VIEUX

Le paiement de la cotisation s'effectue après
1 cours d'essai, en Mairie de Balaruc-le-Vieux.

Contact :

ecoledemusique@ville-balaruclevieux.fr

Ou 04.67.18.40.07

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées doivent remplir une fiche de pré-inscription à retirer en mairie ou à téléchargeable sur www.ville-balaruclevieux.fr

VILLE DE

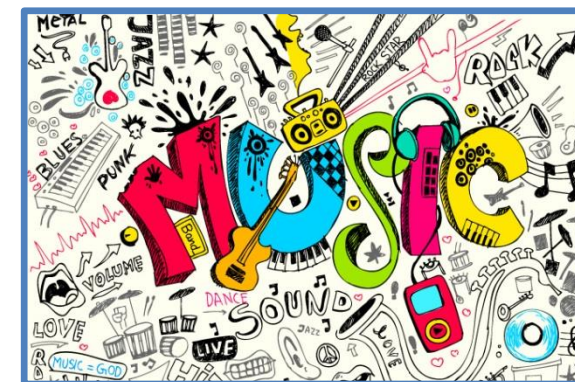


BALARUC LE VIEUX

ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

de

BALARUC-LE-VIEUX



Année 2018-2019

TARIFS

Cotisation Annuelle	Tarifs élève domicilié ou contribuable sur la commune.	Tarifs élève extérieur à la commune.
Cours particuliers <u>Quotient Familial :</u>		
Moins de 380 €	113 €	
De 380 à 610 €	147 €	
De 611 à 762 €	186 €	600 €
De 763 à 1067 €	227 €	
De 1068 à 1372 €	266 €	
De 1373 à 1676 €	322 €	
Au dessus de 1677 €	363 €	
Ateliers VOCAL adultes	150 €	150 €
Ateliers CHANTS enfants	50 € Si cours instrumental suivi 150 € Sans cours instrumental	50 € Si cours instrumental suivi 150 € Sans cours instrumental

Pour le calcul du quotient familial, sont retenus tous les revenus les plus récents de la famille déclarés à l'administration fiscale avant déduction y compris les pensions perçues par la famille, à l'exclusion des prestations familiales légales et sociales (sauf AAH, API, RSA, Allocations libre choix d'activités.)

Le quotient familial est calculé comme suit :

Revenu annuel Brut/12 mois divisé par le nombre de part

Dès l'inscription, la totalité de la cotisation annuelle est due. Si elle est supérieure à 113 euros, elle est échelonnée part tiers en octobre, en novembre et en décembre.

DUREE DES ENSEIGNEMENTS

Pratique instrumentale : 30 mn par semaine

Formation musicale : 1h30 par semaine

33 semaines de cours assurées. Pas de cours pendant les vacances scolaires.

LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

Plusieurs disciplines musicales et vocales sont enseignées.

BATTERIE

PIANO

GUITARE

ATELIER VOCAL POUR ADULTES

ATELIER DE CHANTS POUR ENFANTS

FORMATION MUSICALE

AGE REQUIS : Il faut avoir 7 ans minimum

L'inscription des enfants est prioritaire.

Les cours de formation musicales ne sont pas dispensés aux adultes